

# Soutien au cinéma et à la protection du patrimoine cinématographique

## DRAC

### Présentation du dispositif

- Ces aides ont pour objectifs de soutenir :
  - les festivals qui contribuent à assurer sur le territoire la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité et à former les publics. Ces festivals doivent favoriser le développement d'actions pérennes en faveur du cinéma tout au long de l'année sur un territoire. En contribuant à la découverte de

toutes les formes de cinématographies et d'images, ces manifestations constituent un enjeu de diversité culturelle,

- les associations de diffusion culturelle qui contribuent à la diffusion d'œuvres de genre ou de formats diversifiés (courts métrages, documentaires, création multimédia, films du patrimoine,...),
- les associations régionales de salles de cinéma qui favorisent la découverte du cinéma le plus exigeant, elles permettent aux salles les plus fragiles d'avoir accès aux films d'auteur, de se constituer en réseau, de développer des actions d'animation en direction du public.
- Dans le domaine du patrimoine, ces aides soutiennent des associations et instituts engagés dans la recherche et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel régional.

### Montant de l'aide

- Le montant de la subvention est déterminé selon la nature du projet, sa qualité, les dépenses nécessaires à sa réalisation et le montant des co-financements.

### Informations pratiques

- Le demandeur doit contacter la Direction régionale des affaires culturelles de sa région.

### Organisme

#### DRAC

#### Direction Régionale des Affaires Culturelles

- **Accès aux contacts locaux**  
Web : [www.culture.gouv.fr/...](http://www.culture.gouv.fr/...)